

écrit le 20 et il a pris note de votre demande de renseignements. Il pourra, je pense, vous donner une réponse quand il viendra. Je lui ai demandé précisément si un nombre du comité chargé du placement du personnel et civil et militaire dans nos établissements militaires pourrait comparaître devant le Comité permanent des prévisions de dépenses. C'est bien ce que vous voulez, quelqu'un qui a le pouvoir de prendre des décisions?

M. PETERS: Si je ne me trompe pas, vous avez dit que nous convoquerions certaines des personnes effectivement intéressées dans les prévisions à l'étude. A mon sens, l'idée serait bonne d'appeler le sergent-major et le sous-officier breveté en cause.

Le PRÉSIDENT: Le programme ministériel est, je pense, en cause ici. Voulez-vous réserver votre question jusqu'à l'arrivée du ministre?

M. PETERS: J'aurais une autre question à poser. Je ne sais pas si c'est le bon moment de le faire; elle se rattache à la question du transport. Je ne suis pas sûr que le personnel soit intéressé. J'aimerais obtenir des précisions sur ce point et je serais intéressé à savoir si la question du transport influe sur le choix entre du personnel civil et du personnel militaire.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser votre question maintenant. Je ne parviens pas à trouver un poste relatif au transport sous la présente rubrique. Continuez, je vous en prie.

M. PEARSON: En comparant les chiffres indiqués au haut de la page 322 à l'égard des agents techniques, des techniciens et des techniciens adjoints, on constate qu'il y a eu une augmentation de plus de 100 dans le total pour ces trois catégories réunies; ce fait se rattache, je suppose, au problème à l'étude au sujet du remplacement du personnel militaire par du personnel civil. Cette augmentation indique-t-elle que, l'an dernier, 100 militaires ont été remplacés par des civils, ou bien traduit-elle un accroissement du travail?

M. ANDERSON: A tout prendre, il s'agit de reclassement, comme on l'a expliqué à une ou deux reprises lors de l'examen des prévisions de dépenses de la marine. Il s'agit du reclassement de certains emplois civils sous un autre titre. Dans l'ensemble, le personnel civil de l'armée a diminué de 200 environ. L'explication précise du changement que vous notez est, je pense, celle-ci: à la suite de relevés effectués par les comités des effectifs de l'armée, divers postes d'agents techniques ont été ajoutés à la direction du cataloguage et des besoins en matériel. Cette direction est une nouvelle division qui réunit les fonctions du cataloguage et de l'analyse des besoins qui, par la suite, se traduisent par des acquisitions. En outre, la Commission du service civil a effectué un relevé au poste des transmissions sans-fil à Ottawa, à la suite duquel 54 postes de techniciens adjoints, de commis aux transmissions et de télétypistes ont été reclassés pour devenir des postes de techniciens de diverses classes. Cinq analystes du temps et des méthodes de travail, qui étaient mentionnés dans les prévisions pour 1957-1958, ont été reclassés et sont maintenant désignés sous le titre de techniciens, au service du dépôt central des magasins militaires. Dans les autres cas, il s'agit de revisions effectuées par les comités des effectifs de l'armée dans des unités du service des magasins militaires de l'armée royale canadienne, du service technique de l'électricité et de la mécanique ainsi que du corps royal du génie canadien.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Peters, votre question se rapporte à la page 328. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 322?

M. FISHER: Où l'archiviste est-il employé?

M. ANDERSON: Il fait partie de la section historique, où se rédige l'histoire des guerres, et il s'occupe des documents sur lesquels se fondent ces récits.

M. FISHER: Où se trouve ce service?